



Utilisez ce service uniquement si vous répondez aux 3 critères suivants :

- Vous êtes dans l'impossibilité physique de vous déplacer, vous ne possédez pas de véhicule, votre lieu de résidence n'est pas ou mal desservi par des transports en communs.
- Nos lieux de permanence sont trop éloignés de votre domicile
- Les horaires de nos permanences (consultables sur notre site) ne sont pas adaptés à vos contraintes.

Nous vous en remercions par avance

#### MODE D'EMPLOI POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS EN VISIO CONFERENCE AVEC UN BENEVOLE

- 1 Complétez le formulaire en ligne qui vous proposera de définir le jour et l'heure qui vous conviendraient pour un rendez-vous.
- 2 A réception de votre demande vous serez contacté par un ou une bénévole de notre association qui validera votre demande ou recherchera avec vous un autre créneau.
- 3 Vous recevrez alors un lien ZOOM qui, le jour et l'heure convenus, vous permettra de vous connecter à ZOOM et de retrouver le ou la bénévole qui prendra en charge votre dossier.
- 4 Le jour et à l'heure convenue connectez-vous à l'aide du lien et des codes fournis.
- 5 La veille du rendez-vous, Vous recevrez un rappel de l'heure de ce rendez-vous, par e-mail.
- 6 Nous vous demandons expressément de bien vouloir nous informer en cas d'empêchement, afin d'éviter toute perte de temps pour nos bénévoles. Nous mettons ce service à votre disposition pour mieux vous aider.
- 7 Nous vous rappelons également, que pour toute intervention de notre part pour aider à la résolution de votre litige, vous devrez devenir adhérent de notre association.